



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2020-450-1
modifiant le Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour
l'exercice financier 2020**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020, le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2020-450-1 modifiant le Règlement numéro 2020-450 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020.

La modification vise à abroger l'article 14 concernant le taux d'intérêt et de pénalité.

Le Règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Étant donné que le bureau municipal est fermé au public en raison de l'état d'urgence sanitaire, le Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 26^e jour du mois de mai 2020.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière